



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 AVRIL 2018

Date
de la convocation

28/03/2018

Nombre
de conseillers

En exercice
29

Présents
18

Absents
06

(Dont
Procuration)
05

20

L'An Deux Mille Dix-huit, le Jeudi 05 Avril, à neuf heures (09H00), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 2^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par lui, le 28 mars 2018.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) – M. Claude MAGLOIRE (1^{er} Adjoint) - Mme Josette OTTO AZINCOURT (2^{ème} Adjointe) – M. Renaud RENIER (3^{ème} Adjoint) - Mme Dany MARCIN PLANTIER (4^{ème} Adjointe) - M. Justin RUPAIRE (5^{ème} Adjoint) - Mme Gilberte EUGENIE (6^{ème} Adjointe) - M. Philippe RENIER (7^{ème} Adjoint) - Mme Achille Germaine HATILIP ROCH (8^{ème} Adjointe) - M. Léonard BARTHEL - M. Claude JERSIER - Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE - M. Louis LAROCHELLE - M. Michel CHAIBRIANT - Mme Christelle GILLES - M. Jean-Philippe NOËL (Arrivé à 13h30) - Mme Justina FAVORINUS - M. Jimmy FAUSTA(18)

REPRÉSENTÉS : Mme Louisiane DEGLAS (ayant donné procuration à Mme Justina FAVORINUS) - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL (ayant donné procuration à M. Jean-Louis FRANCISQUE) - M. François EDAU (ayant donné procuration à M. Claude MAGLOIRE) - Mme Laurence LAROCHELLE (ayant donné procuration à Mme Dany MARCIN) - Mme Laurence CHRISTOPHE (ayant donné procuration à M. Jimmy FAUSTA)(05)

ABSENTS : Mme Ninette SAINTE-LUCE - Mme Lucie LAROCHELLE – Mme Annick BARTHEL - Mme Chantal MACHARES - M. Jean-Luc LIBER - M. José JULAN(06)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, M. Renaud RENIER a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

**MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT RELATIF
AUX TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES DU
SECTEUR DE GRAND-ANSE ET SUPPRESSION DE LA
STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES
« LES ACACIAS »**

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°01 du 10 juillet 2017 portant approbation du plan de financement relatif aux travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif des eaux usées du secteur de Grand-Anse et suppression de la station de traitement des eaux usées « Les Acacias » ;
- Considérant la nécessité de réaliser une extension du réseau d'assainissement collectif et d'installer des postes de refoulement pour assurer le transfert des effluents, notamment ceux des habitations situées sur le littoral ;
- Considérant que le nouveau plan de financement tel qu'arrêté pour la dite opération fait apparaître un coût global identique estimé à deux millions quatre-vingt-cinq mille et neuf cent cinquante euros (2 085 950 € HT) avec une participation communale maintenue à cinq cent vingt-et-un mille quatre cent quatre-vingt-sept euros et cinquante centimes (521 487,50€) ;

Vote à
l'unanimité

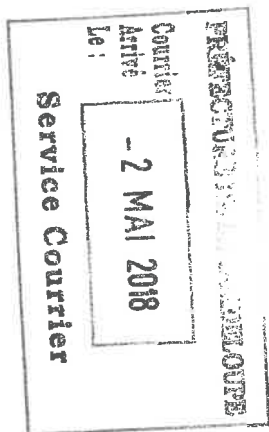
Pour : 23
Contre : 00
Abstention : 00

Certifié exécutoire,
compte tenu de
la transmission
en Préfecture
Le :

02 MAI 2018

La Publication
et/ou la notification
du :

02 MAI 2018





.../...

- **Considérant** que la participation FEDER est plus conséquente que lors du précédent plan de financement adopté contre une participation de l'Office de l'Eau de Guadeloupe en décroissance ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1

D'Adopter le nouveau plan de financement prévisionnel des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif des eaux usées du secteur de Grand-Anse qui se décline comme suit :

| | |
|--|-----------------------|
| ↳ Participation Organismes Publics | |
| • FEDER (50,81 %) | 1 059 962,50 € |
| • Agence Française pour la Biodiversité (AFB) (ex ONEMA) (14,60 %) | 304 500,00 € |
| • Office de l'Eau Guadeloupe (9,59 %) | 200 000,00 € |
| • <i>Participation communale –Service de l'Assainissement collectif</i> (25 %) | 521 487,50 € |
| Montant prévisionnel total des études et travaux | 2 085 950,00 € |

Article 2

D'Autoriser Monsieur le Maire à lancer toutes les procédures légales (marchés, conventions, etc.) et à constituer des budgets pour les réaliser.

Article 3

De Dire que ce projet portant extension du réseau d'assainissement collectif des eaux usées et suppression de la station de traitement des eaux usées est inscrit au Budget de cet exercice.

Article 4

Le Maire de Trois-Rivières, le Directeur Général des Services, le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- *recours administratif gracieux auprès de mes services,*
- *recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre*

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE

